### PROVINCE DE QUÉBEC

#### MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

#### 1er MAI 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 1er mai 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétairetrésorière.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

#### 2017-05-76 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-77 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 10 AVRIL 2017

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis, à savoir :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;
- > Procès-verbal de la séance d'ajournement du 10 avril 2017.

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-78 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017, pour un montant de 39,847.15 \$ et numérotés consécutivement de 2800 à 2812 pour les chèques de payes et de 3901 à 3947 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

# 2017-05-79 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR LE PARTAGE D'UNE INTERVENANTE EN LOISIRS DE JANVIER À AOÛT 2017

Considérant que la Municipalité a signé un protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une personne ressource humaine en loisir avec les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

➤ Facture # 761 de la Municipalité de Sainte-Félicité — 2 000 \$ Entente de service pour l'intervenante de janvier à août 2017

**QUE** les montants requis aux fins de la présente résolution soient payés par l'aide financière provenant du Programme de développement des communautés (PDC) – volet local pour l'année 2016-2017.

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-80 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURES RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – FACTURE 1470516

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Facture # 1470516 – 5 691.26 \$

Vérification des livres pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016

ADOPTÉE

# <u>2017-05-81 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT</u> <u>FACTURES STATION SERVICE TURCOTTE ET FILS –</u> <u>MAINTENANCE TRACTEUR KJT – FACTURE 0041062</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Facture # 0041062 - 590.63 \$
Maintenance tracteur KJT

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-82 DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC COMPARATIF AU 1<sup>ER</sup> MAI 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le dépôt du rapport des revenus et dépenses au 1<sup>er</sup> mai 2017 incluant le comparatif de l'année précédente tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE

# 2017-05-83 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE LABORATOIRE – PROJET DE PLAN ET DEVIS ROUTE DES GROSSES-ROCHES

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 26 avril 2017 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour un laboratoire relativement à l'élaboration de plans et devis pour les travaux de la route des Grosses-Roches.

**ADOPTÉE** 

# 2017-05-84 MANDAT ACCORDÉ LABORATOIRE GHD – RÉALISATION DE FORAGES POUR ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ROUTE DES GROSSES-ROCHES

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à deux laboratoires pour la réalisation de forages et rapport pour l'élaboration de plans et devis pour la route des Grosses-Roches;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues comme il appert au procèsverbal d'ouverture des soumissions, en date du 26 avril 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit laboratoire GHD le mandat concernant la réalisation de forages et rapport pour l'élaboration de plans et devis pour la route des Grosses-Roches, pour la somme de quatorze milles et cinq cent neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents ( 14 509.85 \$ ), taxes incluses le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission du laboratoire, datée du 20 avril 2017.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le Projet : Élaboration de plans et devis pour la route de Grosses-Roches dans le Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet- Redressement des infrastructures routières locales N°dossier : RIRL-2016-380-A.

ADOPTÉE

#### 2017-05-85 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330

La conseillère madame Pâquerette Coulombe donne avis de motion que le projet de règlement 330 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil pour adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Grosses-Roches.

La conseillère madame Pâquerette Coulombe fait la présentation du projet de règlement sur le Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Grosses-Roches.

### <u>2017-05-86 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS</u> <u>SALARIALES POUR 2 EMPLOYÉES</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande de subventions salariales pour deux (2) employés.

QUE le projet sera de 14 semaines soit du 5 juin au 8 septembre 2017 en raison de 35 heures/semaine pour 2 participants et les tâches seront l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au Café du havre durant la saison estivale.

La rémunération sera le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétairetrésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches et la mandate pour faire le suivi et encadrer les employés.

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-87 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR RECOUVREMENT DE SOL AU CAFÉ DU HAVRE

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour une somme de 1 200 \$ pour le recouvrement de sol du Café du Havre.

#### **ADOPTÉE**

## <u>2017-05-88 NOMINATION D'INSPECTEURS EN BÂTIMENT - SERVICE</u> <u>D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE</u>

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Grosses-Roches doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant qu'en date du 6 octobre 2014, la Municipalité de Grosses-Roches a adopté la résolution 2014-10-182 afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant que la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux (2) autres personnes pour répondre à la demande;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

DE désigner messieurs Michée Desrosiers et Julien Mainville comme fonctionnaire autorisé à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme pour la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

## <u>2017-05-89 AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ATR DE LA GASPÉSIE</u> <u>POUR LA SAISON ESTIVALE 2018</u>

Considérant que la MRC de La Matanie souhaite faire appel à ses municipalités afin de leur proposer une aide financière et leur permettre de devenir membres de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

Considérant qu'en devenant membre de l'ATRG, la municipalité bénéficiera d'une forte visibilité par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie en étant présente dans leur guide touristique annuel 2018-2019 et sur leur site Internet;

Considérant que la MRC de La Matanie propose à la municipalité une aide financière qui couvrirait le coût de base de l'adhésion représentant 290 \$;

Considérant que la municipalité n'aurait qu'à défrayer la somme de 0,20\$ par habitant pour notre population;

En conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal avise la MRC de La Matanie que la municipalité est intéressée à recevoir cette aide financière et accepte de payer la partie par habitant pour faire partie du prochain guide touristique de la Gaspésie.

**ADOPTÉE** 

### 2017-05-90 DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT DE ZONAGE REFUSÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal avise la contribuable qui désire faire modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction de sa résidence à une distance raisonnable de la côte au lieu du 50 % de marge de recul de la hauteur de la côte, que sa demande a été refusée.

**ADOPTÉE** 

# 2017-05-91 DEMANDE À PÊCHES ET OCÉANS CANADA AINSI QUE M. RÉMI MASSÉ DÉPUTÉ FÉDÉRAL POUR TRAVAUX HAVRE DE PÊCHE DE GROSSES-ROCHES

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal dépose une demande auprès de Pêches et Océans Canada pour la mise en condition du havre de pêche.

QUE le Conseil municipal dépose une demande d'aide financière auprès de notre député fédéral monsieur Rémi Massé, pour rendre la rampe de mise à l'eau plus sécuritaire et fonctionnelle.

**ADOPTÉE** 

# 2017-05-92 MANDAT DU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE – PROJET DEVIS POUR INSPECTION ET NETTOYAGE – CONDUITES D'ÉGOUT ET DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que ledit service a soumis une estimation pour la réalisation d'un devis pour l'inspection et nettoyage des conduites d'égout;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le service régional de génie civil de la MRC de La Matanie pour les honoraires estimé à 1 879.70 \$ soit 20 heures pour l'ingénieur et 2 heures pour le technicien en considérant cependant que seulement les heures réelles seront facturées.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget de fonctionnement de la municipalité pour ce service considérant que cette dépense n'est pas admissible par la TECQ. Par contre, cette dépense pourra être utilisée pour le seuil que la municipalité doit maintenir pour avoir droit au montant de la TECQ.

QUE le Conseil municipal autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour le projet ci-dessus mentionné dès que le devis sera finalisé, auprès des compagnies Véolia ES Canada Services industriels Inc et Can-Explore. Que le résultat des soumissions sera déposé à une séance subséquente de ce Conseil.

ADOPTÉE

2017-05-93 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE				
IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE				
ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :				
De lever la présente assemblée, il était 21 h 10.  ADOPTÉE				
Secrétaire-trésorière,	Le maire,			
Linda Imbeault	André Morin			

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du p	rocès-
verbal du 1 <sup>ER</sup> MAI 2017 équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contie	ent au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.	